



Missions et organisation territoriale des Coress

LES MISSIONS DES CORESS

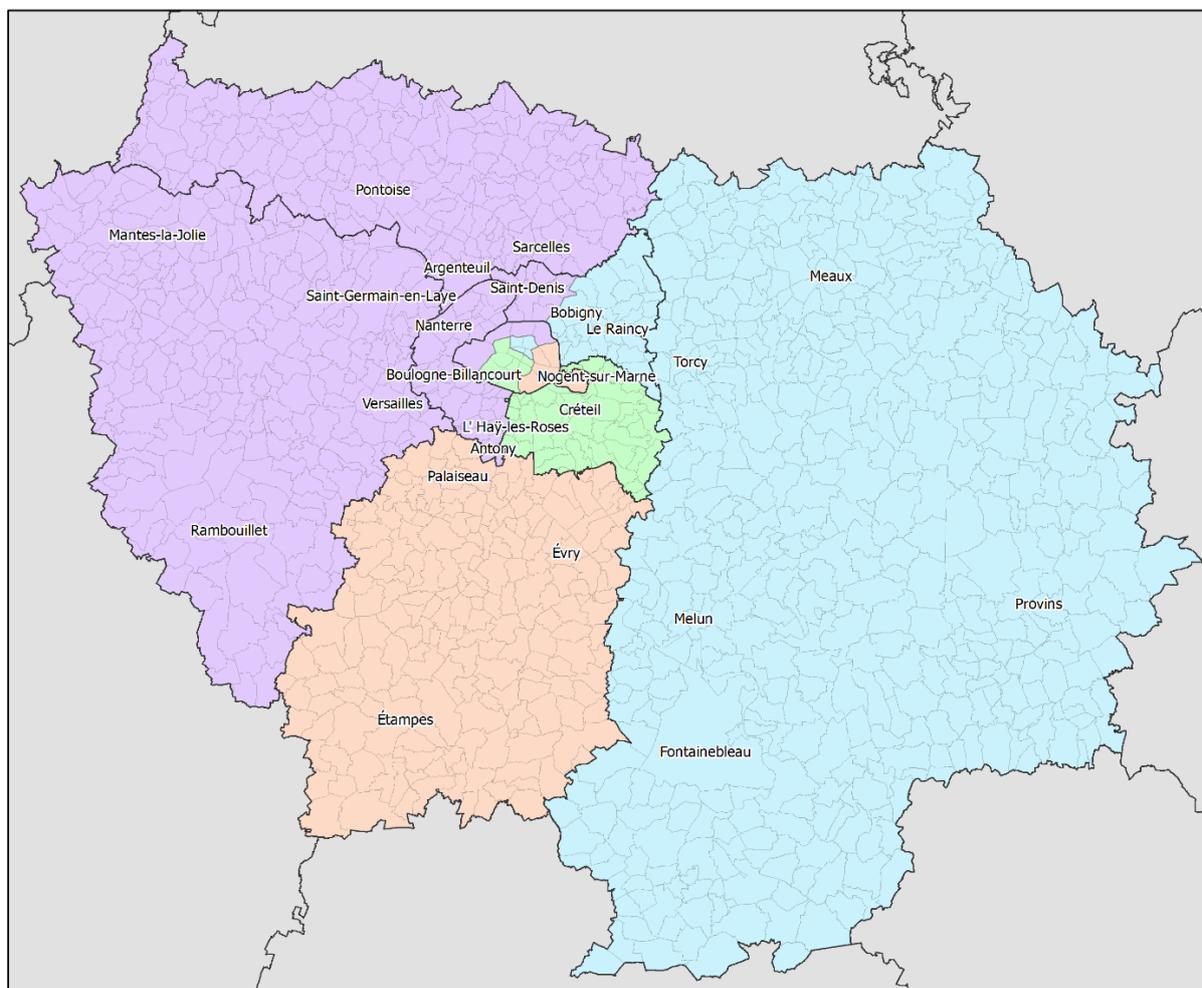
Le Décret du 3 juillet 2024 confie aux CoRESS les missions suivantes :

- Coordonner, sur leur territoire, les acteurs de la promotion et de la prévention, du dépistage et de la prise en charge en santé sexuelle ;
- Contribuer à la qualité des actions de formation et de promotion de la santé sexuelle ;
- Veiller à la qualité et à l'harmonisation des pratiques des acteurs en charge des parcours en santé sexuelle ;
- Coordonner, sur leur territoire, le recueil des données régionales utiles au pilotage et à l'évaluation des politiques territoriales en matière de santé sexuelle ;
- Concourir, par leur expertise et leur animation, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques dans le domaine de la santé sexuelle.

ORGANISATION TERRITORIALE

En Île-de-France, il est proposé une organisation basée sur 4 CORESS. Cette organisation tient compte de la richesse des partenariats mis en place dans le cadre des ex-COREVIH et du découpage des départements, compte tenu de la compétence de ces derniers en matière de santé sexuelle.

CORESS D'ILE DE FRANCE-2025



CORESS	IDF Est	IDF Sud	IDF Centre	IDF Nord-Ouest
Départements	Seine et Marne Seine Saint Denis Est (communes non suivies par le Nord-Ouest)	Val de Marne	Essonne	Val d'Oise Yvelines Hauts de Seine Seine Saint Denis Ouest : Aubervilliers, Dugny, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Le Bourget, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse
Paris-Arrondissements	2,3,9,10	1,4,5,6,7,8,14,15	11,12,13,20	16, 17,18,19
GH d'implantation	GH Lariboisière/Saint Louis	GH Henri Mondor	GH Pitié Salpêtrière	GH Bichat-Claude Bernard